



Les décisions du Bureau en bref

15 mai 2019

Parc naturel régional du Pilat 15 mai 2019

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITE DES GROUPES DE TRAVAIL ANIMES PAR LE PARC :

- Le Comité de pilotage « Destination Pilat » s'est réuni le 18 avril 2019 en présence du Conseiller régional, Fabrice PANNEKOUCKE, en charge de la politique régionale de soutien aux territoires qui, comme le Pilat, sont engagés dans le développement d'activités de pleine nature. Le choix a été fait des projets qui pourraient bénéficier des crédits régionaux restant à mobiliser dans le cadre de l'accord touristique signé entre le Parc et la Région.
- Le groupe de travail « Energie – Climat – Mobilité » a travaillé le 30 avril 2019 sur le bilan de la période 2015-2018 de la démarche TEPOS partagée entre Saint-Etienne Métropole et le Pilat, puis a entamé une réflexion sur les actions à mener pour le Pilat sur les 3 prochaines années. Le point a été fait sur les actions lancées en faveur de la mobilité durable par le Parc (prêt de vélos à assistance électrique, développement de l'autopartage, assistance aux Communautés de communes et à leurs entreprises dans la préparation du Challenge Mobilité Au travail j'y vais autrement). Un débat a eu lieu sur l'éventuelle prise de participation du Parc dans les sociétés de production des énergies renouvelables locales.

DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- des demandes de financements auprès de la Région (Contrat Vert et Bleu – Grand Pilat) et de l'Union européenne (LEADER du Pilat) pour mener un projet appelé « Ciel étoilé » dans un cadre coopératif (avec les Parcs de Chartreuse et du Massif des Bauges) en faveur de la réduction de la pollution lumineuse ;
- une demande de subvention auprès de la Région (Contrat de Parc) pour réaliser une action culturelle appelée « Chemins faisant ... » dans un cadre coopératif (avec les Parcs des Monts d'Ardèche et de Chartreuse) faisant appel à des résidences d'artistes et de chercheurs. Ces artistes et chercheurs travailleraient sur l'itinérance et plus exactement, pour le Pilat, sur le linéaire du GR 65 (chemin de Saint-Jacques entre Condrieu et le col du Tracol). Une subvention de l'Etat pour ce projet a déjà été acquise dans le cadre des accords passés entre la DRAC et l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- des demandes de soutien financier en investissement auprès de la Région (Contrat de Parc) :
 - pour la rénovation des locaux du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre à Tupin-et-Semons sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Rhône ;
 - pour l'aménagement d'équipements agro-pastoraux à Chaussitre (Saint-Régis-du-Coin) sous la maîtrise d'ouvrage de l'agriculteur Félix SIPMA s'installant en élevage bovin allaitant.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS :

Le Bureau du Parc a validé :

- un accord avec l'ADEME et Saint-Etienne-Métropole pour l'appui au développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire TEPOS ;
- la volonté de s'associer à la candidature à un Contrat de Transition Ecologique impulsée par Saint-Etienne-Métropole qui porterait sur le développement des énergies renouvelables, l'économie circulaire, la biodiversité et la trame verte et bleue ;
- une charte de coopération culturelle avec Saint-Etienne-Métropole.

AVIS

Le Bureau du Parc a donné des avis favorables avec réserves sur :

- le projet de Schéma de Cohérence Territoriale des Rives du Rhône révisé ;
- la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Pélussin ;
- la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de La Chapelle-Villars ;
- la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Burdignes ;
- la Directive et le Schéma régionaux d'aménagement des forêts publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes.

POINTS D'INFORMATION

Le Bureau du Parc a échangé sur :

- l'organisation de la 2^{ème} saison culturelle « Autour du crépuscule ». En partenariat avec les Bravos de la nuit, Jazz au Sommet, Livre en Fête, Quelques p'arts et la Mostra de Givors pour la partie culturelle mais aussi l'Office du tourisme du Pilat et des agriculteurs locaux, 5 séances se succéderont :
 - le 15 juin à Saint-Julien-Molin-Molette ;
 - le 6 juillet à Givors ;
 - le 31 août à Rochetaillée ;
 - le 7 septembre à Véranne ;
 - le 5 octobre à Saint-Paul-en-Jarez.
- l'avenir de la Maison des Tresses et Lacets à La-Terrasse-Sur-Dorlay en lien avec la Présidente et la Trésorière de l'association qui gère ce lieu.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr